



**BELGIQUE:**

**RAPPORT DE PAYS  
POUR LA CONFERENCE TECHNIQUE  
INTERNATIONALE DE LA FAO SUR LES  
RESSOURCES PHYTOGENETIQUES**

**(Leipzig, 1996)**

Préparé par

**le Ministère de l'agriculture**

**Administration de la recherche agronomique et du développement**

Bruxelles





## Note d'information de la FAO

Ce rapport de pays a été préparé par les autorités nationales dans le contexte du processus préparatoire à la Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques, Leipzig, (Allemagne), 17-23 juin 1996.

Ce rapport a été rendu disponible par la FAO à la requête de la Conférence technique internationale et n'engage que la responsabilité des autorités nationales. Les informations qui y sont contenues n'ont pas fait l'objet de vérifications de la part de la FAO, et les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement les vues et les politiques de la FAO.

Les appellations employées dans cette publication, la présentation des données et les cartes qui y figurent n'impliquent, de la part de la FAO, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



# Table des matières

---

---

<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>INTRODUCTION AU PAYS ET SON SECTEUR AGRICOLE</b>	<b>4</b>
<b>1.1 LA DEMOGRAPHIE</b>	<b>4</b>
<b>1.2 LA GEOGRAPHIE</b>	<b>5</b>
1.2.1 Le climat	5
1.2.2. Les diversités régionales	5
<b>1.3 LE PAYSAGE HUMAIN</b>	<b>8</b>
<b>1.4 L'ECONOMIE</b>	<b>8</b>

---

<b>CHAPITRE 2</b>	
<b>RESSOURCES PHYTOGENETIQUES INDIGENES</b>	<b>11</b>
<b>2.1 RESSOURCES GENETIQUES FORESTIERES</b>	<b>11</b>
<b>2.2 AUTRES ESPECES SAUVAGES ET ESPECES SAUVAGES PROCHES DES PLANTES CULTIVEES</b>	<b>11</b>
<b>2.3 VARIETES ANCIENNES (FERMIERES) ET OBSOLETES</b>	<b>12</b>

---

<b>CHAPITRE 3</b>	
<b>ACTIVITES NATIONALES DE CONSERVATION</b>	<b>13</b>

---

<b>CHAPITRE 4</b>	
<b>UTILISATION INTERNE DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES</b>	<b>17</b>

---

<b>CHAPITRE 5</b>	
<b>OBJECTIFS NATIONAUX, POLITIQUES, PROGRAMMES ET LEGISLATION</b>	<b>20</b>
<b>5.1 PROGRAMME NATIONAL</b>	<b>20</b>

---

<b>CHAPITRE 6</b>	
<b>COLLABORATION INTERNATIONALE</b>	<b>21</b>

---

<b>CHAPITRE 7</b>	
<b>BESOINS INTERNATIONAUX ET OPPORTUNITES</b>	<b>23</b>

---

<b>CHAPITRE 8</b>	
<b>PROPOSITIONS POUR UN PLAN D'ACTION GLOBAL</b>	<b>24</b>



# CHAPITRE 1

## Introduction au pays et son secteur agricole

---

La Belgique occupe une place privilégiée dans l'Europe du Nord-Ouest. Son territoire, limité naturellement par la Mer du Nord, est en contact au nord avec les Pays-Bas, à l'est avec l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg et au sud et à l'ouest avec la France.

La Belgique se situe dans l'une des régions les plus peuplées et les plus commerciales du monde aussi au cœur d'un axe urbain et économique majeur qui va de Londres à Milan en passant par Amsterdam, Francfort, Stuttgart, Munich et Zurich regroupant ainsi la moitié des grandes villes européennes, soit plus de 80 agglomérations urbaines de plus de 200 000 habitants.

Bruxelles, capitale de la Belgique, accueille le siège de l'Union Européenne et peut ainsi être considérée comme la capitale de l'Europe.

---

### 1.1 LA DEMOGRAPHIE

En 1993, la Belgique comptait 10 101 000 habitants répartis sur un territoire de 30 528 km<sup>2</sup>. Ces chiffres montrent à quel point la Belgique est un pays densément peuplé: 331 hab./km<sup>2</sup>.

A cet égard, la Belgique occupe, au sein des douze pays de la C.E. la deuxième place après les Pays-Bas.

La distribution spatiale de la population souligne l'inégale répartition des habitants sur le territoire.

Les plus fortes densités de population se retrouvent dans le nord et le centre du pays et plus particulièrement dans un triangle constitué par les villes Anvers-Bruxelles-Gand où sur une surface de ± 5 300 km<sup>2</sup> vivent plus de 40% de la population nationale. Tandis qu'au sud de l'axe Charleroi-Namur-Liège, une grande partie du territoire n'atteint même pas une densité de population de 50 hab./km<sup>2</sup>.



Dans les zones rurales, deux processus majeurs sont intervenus depuis la fin de la seconde guerre mondiale: la croissance des banlieues urbaines et l'urbanisation des campagnes surtout sensibles dans le nord et le centre du pays.

Comme la plupart des pays développés, la Belgique connaît une stagnation de sa population depuis 1970.

Celle-ci procède de la lente diminution de l'accroissement naturel, elle-même liée à la réduction du taux de natalité, une diminution du solde de la balance migratoire internationale, qu'il faut mettre en parallèle avec la crise économique et une politique plus sélective dans l'accueil des immigrants.

Actuellement, les taux de natalité et de mortalité s'équilibrent au niveau de 12 pour mille et le solde migratoire est voisin de 2 pour mille.

La diminution du taux de natalité conjuguée avec l'augmentation de la durée de vie moyenne (72 ans l'augmentation de la durée de vie moyenne) (72 ans pour les hommes et 78 ans pour les femmes) entraîne comme partout en Europe occidentale un vieillissement de la population.

---

## 1.2 LA GEOGRAPHIE

### 1.2.1 Le climat

Située entre les parallèles 49°30N et 51°30N, la Belgique jouit, tant grâce à sa latitude que grâce à la proximité de la mer, d'un climat tempéré océanique, caractérisé par de températures modérées, des vents dominants du secteur ouest, une forte nébulosité et des pluies fréquentes et régulières.

### 1.2.2. Les diversités régionales

La Belgique présente une variété de paysages et de sites qui reflète parfaitement la plupart des multiples facettes géographiques de l'ouest européen.

Malgré l'exiguïté de son territoire et ses très fortes densités de population, la Belgique dispose d'un patrimoine naturel assez remarquable.



Si les traces de végétation spontanée sont rares, il n'en est pas moins vrai que les vastes étendues de landes, de tourbières ou de forêts y sont d'une grande beauté et d'une grande richesse (plus de 600 000 ha, soit 20% du territoire).

Afin de sauvegarder les spécificités de la faune et de la flore belges, plusieurs réserves naturelles ont été créées, ainsi peuvent être citées: les Hautes Fagnes (3 800 ha), la Bruyère de Kalmthout au nord d'Anvers (17 000 ha) et la réserve du Zwin à Knokke (125 ha).

Le pays s'organise, du nord au sud, en des ensembles orientés ouest-est ou sud-ouest/nord-est.

Le relief, le sol, le sous-sol et le climat y constituent des systèmes cohérents mais partout profondément humanisés. Les zones d'altitude et les oppositions du modelé du terrain en relation avec le réseau hydrographique sont les indicateurs de base pour le découpage géophysique.

Diverses régions agro-géographiques peuvent être distinguées du nord au sud.

Tout d'abord: le littoral; c'est un liseré côtiers est couverte de buildings et de villas et constitue, sans conteste la région la plus touristique du pays. Là, où les dunes ne sont pas construites se développe une flore originale composée, argousiers, d'hoyaux, de sureaux, etc.; cette flore permet, en outre, de fixer le sol particulièrement mouvant des dunes.

La zone des Polders, récupérés sur la mère et les estuaires, a une altitude comprise entre 0 et 5 m. Elle présente un paysage largement ouvert avec de grandes fermes isolées.

La plaine intérieure se développe au sud des polders jusqu'en Campine, à l'est de l'Escaut. Sa topographie est calme et les sommets plafonnent entre 20 et 50 m. Les plaines alluviales traditionnellement couvertes de prairies, sont actuellement fortement urbanisées.

La Campine prolonge la plaine intérieure vers l'est pour y constituer un plateau développé sur les graviers de la Meuse.

Ses sols sablonneux sont, en général, plus pauvres et le climat, plus continental que dans le reste du pays.

Dans l'ensemble, le paysage rural est fait de forêts, de marécages, de landes, de terres de culture et de prairies naturelles.

Entre plaines et bas plateaux du centre du pays s'étire une zone sablo-limoneuse étroite en un alignement de collines d'avant-plateau.



Ce sont des buttes témoins, d'une altitude légèrement inférieures à 160 m, séparées par des vallées bien dessinées, les versants boisés voisinant avec les sommets couverts de terre de culture.

Les **bas plateaux limoneux** montent lentement de 50 à 200 m. jusqu'au bord du sillon Sambre-Meuse.

Ce sont les régions de Belgique qui sont, naturellement, les plus fertiles grâce à la couverture de limon.

Le paysage y est largement ouvert mais avec des variantes sous-régionales: le **Hainaut**, le **Brabant** et la **Hesbaye**.

Le **plateau du Condroz** s'étale au sud du sillon industriel Sambre-Meuse et s'élève progressivement de 200 à 350 m. Les limons y sont fréquents mais en nappes discontinues. Le Condroz se caractérise par une alternance de bombements (sur des roches gréseuses et psammitiques) et de dépressions (sur des calcaires et des domilites). Les zones de petits massifs de feuillus voisinent avec des terroirs agricoles où l'on rencontre de riches domaines avec châteaux et grosses fermes.

Dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse s'étale un plateau allongé: c'est le **Pays de Herve**. Des sols argileux y recouvrent de la craie et de roches diverses pour composer ainsi, un terrain particulièrement favorable aux herbages.

Au sud du Condroz et avant l'Ardenne s'étend une longue dépressions argilo-schisteuse dénommée **Fagne** à l'ouest de la Meuse et **Famenne** à l'est.

Bien que son altitude soit faible -inférieure à 300 m-, l'agriculture y est peu développée et le paysage se compose de prairies et de quelques forêts au nord.

Toutefois, au sud, dans la bande calcaire ou Calestienne se trouvent les plus belles grottes de Belgique comme celles de Han/s/Lesse et de Remouchamps.

L'**Ardenne** évoque les hauts reliefs; c'est un plateau de plus de 400 m d'altitude moyenne, au climat assez rude et aux sols souvent médiocres.

Elle est constituée de deux sous-régions: la **Haute Ardenne** (avec le Signal de Botrange: 694 m) et l'**Ardenne méridionale** sillonnée par la Semois.

Cette région, faite de plateaux et de vallées profondes, se présente d'abord, comme une vaste étendue forestière peuplée de hêtres lorsqu'il s'agit de forêts "naturelles" et d'épicéas dans le cas contraire.





Ensuite, des ensembles de clairières agricoles se distinguent sur les replats et dans les vallées, tandis que sur les sols humides des hauts plateaux, se sont développées des landes et des tourbières.

A l'extrême sud du pays s'étend la **Lorraine belge** a une altitude moyenne de 400 m. Le relief y est fait d'une suite de côtes ou cuestas (sur des grès ou des calcaires) et de dépressions (marnes ou schistes) allongée d'ouest en est.

La Lorraine a une altitude moyenne inférieure à 400 m, son sol est fertile et son climat se caractérise par une certaine douceur estivale assez exceptionnelle pour un pays comme la Belgique.

---

### 1.3 LE PAYSAGE HUMAIN

La caractéristique majeure du paysage belge est sa large urbanisation. Le processus d'urbanisation s'est accéléré au XIX<sup>ème</sup> siècle et a accompagné l'industrialisation du pays jusqu'en 1945, voire jusqu'en 1970 dans certaines régions flamandes comme la Campine. Depuis quelques années, l'urbanisation a pénétré le milieu rural.

De 1831 à 1976, c'est-à-dire en 145 ans, la population urbaine belge a été multipliée par 5,7 alors que la population rurale n'avait été multipliée que par 1,4 et que la population du Royaume, dans son ensemble, avait été multipliée par 2,6.

L'urbanisation quasi générale du territoire national a profondément modifié les espaces ruraux et les espaces urbains. Alors que les campagnes s'urbanisent par la multiplication d'habitations de type urbain, les villes se sont largement étalées, devenant ainsi de véritables régions urbaines. La Belgique compte 15 régions urbaines de plus de 80 000 habitants; celles-ci regroupent 63% des emplois et 53% de la population.

---

### 1.4 L'ECONOMIE

La part prise, dans l'économie belge, par les trois grands secteurs d'activités, à savoir: l'agriculture, l'industrie et les services est respectivement de 2,5%, 28% et 69%.





Chacun de ces secteurs a subi d'importants bouleversements depuis les vingt dernières années. Seul le secteur de l'agriculture est pris en compte pour le présent exposé.

Malgré une importante réduction des effectifs et des surfaces agricoles utiles (de 1960 à 1985, la surface agricole a été amputée de près de 270 000 ha soit de 16% de son total), la production belge n'a cessé de croître. Les raisons d'une telle évolution résident dans la forte mécanisation et dans l'intensification croissante du travail agricole se traduisant notamment par l'accroissement des rendements.

Ceci a pu être réalisé grâce à une amélioration de la formation professionnelle et aux travaux intenses en matière de recherche agronomique dans le domaine de la préparation des sols, de leur fertilisation aux différentes périodes de croissance, de la sélection des espèces végétales et animales et aussi grâce au remembrement des terres.

En 1993, la production agricole peut se résumer comme suit:

<b>Production agricole</b>	
<b>Surface agricole (en millier d'ha)</b>	1 356
- dont en	
céréales	312
cultures industrielles	118
plantes à racines et à tubercules	59
prairies et herbages	618
horticulture	52
autres	770
<b>Productions végétales (en millier de t)</b>	
froment	1 428
autres céréales	712
betteraves sucrières	6 264
lin	54
chicorée	177
pommes de terre	2 377
<b>Cheptel (en millier d'unités)</b>	
chevaux	19
bovins	3 232
- dont vaches laitières	686
porcins	7 165



Production agricole	
<b>Productions animales</b>	
lait (1 000 t)	3 329
beurre (1 000 t)	70
viande (1 000 t)	1 637
oeufs (en million d'unités)	3 384



## CHAPITRE 2

# Ressources phytogénétiques indigènes

---

### 2.1 RESSOURCES GENETIQUES FORESTIERES

L'ensemble des questions se rapportant à la production, la gestion des forêts et la politique forestière sont actuellement de compétence régionale et ce y compris les ressources génétiques afférentes. Elles comportent une notable variation en ressources d'essences forestières et une collection de réputation internationale de populus, salix et alnus.

### 2.2 AUTRES ESPECES SAUVAGES ET ESPECES SAUVAGES PROCHES DES PLANTES CULTIVEES

Les établissements scientifiques du Ministère fédéral de l'agriculture ne disposent d'aucun relevé systématique des plantes sauvages proches des plantes agricoles et horticoles actuelles encore présentés sur le territoire national.

Il n'est pas exclu quoique revenue peu probable, qu'un nombre important de ressources progénitrices de certaines plantes cultivées puissent encore être récoltées dans le pays. Dans ce contexte sont toutefois relevés certaines graminées d'herbage, de betterave, de chicorées, voir de certaines plantes médicinales.

Les herbages de composition floristique naturelle sont en voie de disparition accélérée en Belgique. Ce type de pâture se trouve transformé en terre arable ou réensemencé avec des variétés commerciales.

Les ray-grass d'origine sont devenus très rares. Il faut toutefois relever qu'une tendance d'exploitation des herbages plus extensive a renouvelé l'intérêt pour des herbages à composition plus spontanés, car les types d'associations y sont bien adaptés aux circonstances d'exploitation et ont évolué longuement sans nécessiter d'importants intrants.



## 2.3 VARIETES ANCIENNES (FERMIERES) ET OBSOLETES

Les variétés anciennes de navet, navet fourrager, chicorée et betterave fourragère, ne sont plus utilisées par les exploitations agricoles mais elles sont dans une certaine mesure conservées dans la collection de ressources génétiques de la Station d'amélioration des plantes du Centre de recherches agronomiques de Gand.

Certains exploitants toutefois continuent à utiliser avec succès leurs propres variétés d'ail ou de céleri. Il n'y a pas de variétés hybrides d'ail disponibles. Les variétés hybrides de betteraves fourragères sont d'un usage généralisé.



## CHAPITRE 3

# Activités nationales de conservation

---

La conservation de la biodiversité connaît depuis la Convention de Rio de Janeiro un nouvel intérêt qui toutefois devrait se concrétiser légalement en dehors du Ministère fédéral de l'agriculture en particulier pour développer un programme en vue d'encourager la conservation *in situ* en particulier de ressources phytogénétiques à vocation agricole, horticole ou potentiellement intéressantes pour une mise en culture à objectifs divers.

Aucune forme d'encouragement de conservation à la ferme de variétés n'a été envisagée jusqu'à présent.

Il n'existe pas de banque de ressources génétiques nationale en Belgique ni aucun organisme comparable au Bureau des ressources génétiques tel qu'institué en France. Il n'a par ailleurs pas été possible d'assumer la mise en place d'une structure d'inventarisation de repérage des détenteurs et des collecteurs de ressources génétiques *ex situ*.

Les collections *ex situ* du Ministère fédéral de l'agriculture sont à une exception près des collections à objectif de sélection active quoique certaines ressources, se rapportant à des plantes cultivées qui ne sont plus d'actualité s'y trouvent parfois conservées.

La collection à vocation agricole du Jardin botanique national de Belgique est une collection de *Phaseoleae* - *Phaseolinae* reconnue en 1979 comme collection de base de formes sauvages pour *Phaseolus* et en 1983 pour *Vigna*. Elles sont gérées en conformité avec les plus stricts principes de conservation *ex situ* à long terme.

Cette collection compte une diversité génétique unique au monde. Elle compte des espèces sauvages, de type adventice et de formes botaniques. Elle compte 1300 accessions représentant 180 taxa différents de la Tribu des *Phaseoleae*.



Le tableau ci-dessous donne une idée de l'intérêt de ladite collection.

### **Nombre d'espèces et d'accès des principaux genres de la collection**

<b>Espèces génétiques</b>	<b>Nombre d'espèces</b>	<b>Nombre d'éléments taxonomiques</b>	<b>Nombre d'accès</b>
<i>Phaseolus</i>	29	40	635
<i>Vigna</i>	53	75	454
<i>Macroptilium</i>	11	13	73
<i>Macrotyloma</i>	7	9	28
<i>Centrosema</i>	9	9	17
<i>Dolichos</i>	3	5	6
Autres (23 genera)	32	34	64
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>175</b>	<b>1277</b>

Pour les plus amples précisions au sujet des conditions de conservation des semences, des tests de germination, des dispositions en matière de régénération-multiplication, de l'organisation de la banque de données le curateur de la collection se tient à la disposition des intéressés:

Curator: Dr. Thierry Vanderborgh  
 Address: National Botanic Garden of Belgium  
 B 1860 MEISE (Belgium)  
 Tel: +32 (2) 269.39.05  
 Fax: +32 (2) 270.15.67

Bien que l'objectif principal de la collection soit la préservation du matériel à long terme, des échantillons limités en quantité, de semences sont régulièrement distribuées à la demande aux chercheurs ou sélectionneurs intéressés et ce dans le monde entier.

Le monde de la sélection peut y trouver du matériel proche des variétés cultivées afin d'y puiser les gènes nécessaires pour ses programmes de sélection. Diverses sources de résistance aux organismes nuisibles et maladies y ont été répertoriées. Le matériel sauvage est soumis à une analyse globale de diversité génétique utilisant des marqueurs morpho-agronomiques ou des marqueurs moléculaires. L'objectif consiste à estimer les distances phylétiques entre les espèces, afin de déterminer le lieu d'origine du matériel, de suivre l'évolution de la domestication, de préciser la compatibilité avec les espèces cultivées que ce soit en cultures vivrières, fourragères, de couverture, d'engrais verts.



D'autres collections actives sont gérées par certaines Stations de recherches des Centres de recherches agronomiques de Gand (CLO) et de Gembloux (CRA) telle celles de la Station d'amélioration des plantes du Centre de recherches agronomiques de Gand dévolue aux plantes fourragères et industrielles.

Elles se compose comme suit:

Espèces	Nombre d'accès	Nombre de variétés de pays (belges) et de variétés anciennes
<i>Allium porrum</i>	60	15
<i>Apium graveolens</i>	25	12
<i>Beta vulgaris</i>	126	43
<i>Brassica napus</i>	80	4
<i>Brassica rapa</i>	90	60
<i>Cichorium intybus</i>	50	5
<i>Lolium perenne</i>	58	58
<i>Lolium multiflorum</i>	3	3
<i>Petroselinum crispum</i>	20	0
<i>Phleum pratense</i>	1	1
<i>Poa pratensis</i>	206	206
<i>Raphanus sativus</i>	20	0
<i>Sinapis alba</i>	20	0

Pour de plus amples précisions au sujet des conditions de conservation des semences, de la gestion des données et des collaborations internationales établies, pour le travail de caractérisations, d'évaluation et de régénération et d'accès au matériel de collection il y a lieu de s'adresser à la:

Rijksstation voor plantenveredeling.  
 Burgemeester van Gansberghelaan  
 109 - 9220 Merelbeke  
 Tél: 09/252.19.81  
 Fax: 09/272.02.15  
 Directeur: E. Van Bockstaele

La collection établie en 1960 par la Station des plantes ornementales du Centre de recherches agronomiques de Gand, est une collection *ex situ* d'un matériel étendu dans les genres *Begonia*, *Hibiscus*, *Rhododendron simsii* à finalité de sélection et d'études taxonomiques et d'évaluation.

La collection de *Rhododendron* compte à la fois du matériel variétal de culture et du matériel sauvage d'origine très diverse.





La collection de *Begonia* (*B. Boliviensis*; *B. annabarina*) compte du matériel sauvage des variétés obsolètes et de culture sous forme de tubercules et de plantes vivaces.

La collection d'*Hibiscus* (*H. syriacus*, *H. sinosyriacus* et *H. paramutabilis*) est constituée de plantes cultivées sous protection mais à l'aire libre.

L'objectif des collections et de leur étude approfondie consiste à soutenir la sélection d'une production commerciale par les voies les plus performantes de la recherche scientifique.

De plus amples précisions sont à demander à la:

Rijksstation voor sierplantenteelt,  
Caritasstrat, 17 - 9230 Melle -  
Tél: (09) 252.10.52  
Fax: (09) 252.50.75  
Directeur: J. Heursel

Les ressources génétiques forestières et des autres ressources ligneuses telles celles des peuplier, saules, aulnes, ne sont plus de la gestion du Ministère fédéral de l'agriculture mais des régions.



## CHAPITRE 4

# Utilisation interne des ressources phytogénétiques

---

Il n'y a pas de banque de gènes centralisée en Belgique.

Les établissements de recherche scientifique du Ministère fédéral ayant l'agriculture dans ses attributions, maintiennent des collections de ressources génétiques végétales dont l'importance est généralement en rapport direct avec leurs objectifs de recherche en matière de sélection variétale.

Les collections du Jardin botanique national de Belgique sont essentiellement à l'objectif de recherche botanique fondamentale en particulier en matière de systématique et de conservation, en particulier d'espèces indigènes en danger de disparition. La collection de *Phaseolinae* sauvages en particulier comporte un éventail très large de diversité génétique comportant des espèces sauvages d'origines diverses des espèces adventices et des formes botaniques. La collection constituée à l'origine afin de répondre aux besoins alimentaires des zones tropicales placée sous le contrôle de la Belgique s'est orientée davantage vers l'étude botanique de l'interrelation entre les espèces afin de mieux orienter les travaux de sélection. La collection de *Phaseolus* et *Vigna* sauvages sont reconnues comme collections de base.

En général, le matériel des collections du Ministère fédéral de l'agriculture est disponible pour échange, après reproduction, essentiellement à but de recherche.

Au niveau fermier, l'intérêt est négligeable.

Les données d'ordre statistique sollicitées quant à l'utilisation des diverses collections de ressources génétiques ne sont pas disponibles.

Il est à noter que l'objectif principal des recherches sur l'amélioration des plantes cultivées vise à approfondir à l'aide des technologies les plus avancées les connaissances botaniques inter et intraspécifiques des collections de ressources phytogénétiques afin d'introduire dans les variétés locales ou de portée internationale des caractères de sécurisation de la productivité, d'adapter les disponibilités géniques aux conditions de culture, d'introduire des caractères spécifiques de résistance aux organismes nuisibles par exemple. L'objectif ultime des curateurs de collections tend à contribuer au maintien d'un niveau de productivité et de qualité compétitif de rendement



économique des plantes cultivées afin d'assurer la durabilité d'entreprises agricoles et horticoles mieux intégrées au milieu. Il comporte donc nécessairement une vision de maintien et d'élargissement de la base génétique des plantes cultivées et de diversification des productions.

Le niveau technologique et la qualité scientifique des chercheurs impliqués ou susceptibles de s'impliquer dans la recherche de base et d'application dans l'amélioration des plantes est très élevée en Belgique; le maintien et développement des collections de ressources génétiques a toutefois été victime des restrictions budgétaires ce qui a provoqué la régression voire la disparition de certaines collections à la suite de la disparition de leur curateur. Ce risque n'est d'ailleurs nullement imaginaire pour certaines des collections actuellement encore performantes. Dans une telle situation, l'établissement d'une collaboration suivie inter-collections analogues au niveau national ou international est une nécessité.

Les produits résultant du travail de sélection sont mis à la disposition des utilisateurs par la voie de la liste des races officielles.

Les exploitants agricoles ne sont pas impliqués dans les travaux d'amélioration, ni dans l'évaluation des produits de la sélection avant leur commercialisation par la voie de la liste des races.

L'utilisation des ressources génétiques forestières est un domaine régionalisé ainsi que la production et la distribution des semences sélectionnées.

Les avantages résultant de l'utilisation des ressources phytogénétiques se situent pour une part essentielle dans une adaptation continue des variétés cultivées aux conditions locales de culture ou dans des conditions comparables ailleurs. Le matériel contenu dans les collections de sélectionneurs des établissements scientifiques du Ministère de l'agriculture est en conséquence en grande partie d'importation échelonnée dans un passé plus ou moins lointain et enrichi par voie d'acquisition ou d'échanges de caractéristiques génétiques intéressantes.

La collection de base des *Phaseolinae* constitue une exception; elle est en effet constituée pour l'essentiel de ressources génétiques sauvages d'origine diverse aux fins d'études botaniques d'ordre fondamental. Le matériel ainsi que les connaissances acquises sont à la disposition du monde scientifique et de la sélection.



L'utilisation des ressources phylogénétiques des collections des établissements de recherche est utilisée pour la promotion de l'assortiment pariétal des plantes cultivées en exploitation agricole, horticole et industrielle. L'investissement à long terme constitué par le maintien et l'utilisation des ressources phylogénétiques n'étant pas considéré comme prioritaire jusqu'à présent, souffre de contraintes à la fois institutionnelles et d'incertitudes financières qui sont à l'origine d'une mise en oeuvre de l'acquis de connaissances scientifiques et techniques de plus en plus difficiles.

Les potentialités offertes par les collections de ressources phylogénétiques conservées dans le pays sont à la fois immédiatement profitables et prometteuses à plus longue échéance. L'exploitation actuelle est insuffisante. Pour l'améliorer, une intégration plus poussée en matière de collaboration avec d'autres détenteurs de collections, du moins au niveau de l'Union Européenne, s'impose, ainsi qu'une meilleure concertation au niveau belge.



## CHAPITRE 5

# Objectifs nationaux, politiques, programmes et législation

---

---

### 5.1 PROGRAMME NATIONAL

Dans le cadre de leurs attributions spécifiques, certains établissements de recherche scientifique du Ministère fédéral de l'agriculture ont eu à développer des collections de ressources génétiques végétales de certaines plantes cultivées. A la suite des réorientations dans la recherche et de carences en personnel certaines collections se trouvent actuellement en situation précaire. C'est le cas des collections de sélection en matière de céréales, (froment, orge, avoine) et de pommes de terre.

D'autres collections de sélection restent actives. Il s'agit des collections de plantes fourragères et de certaines plantes industrielles, de plantes fruitières ligneuses ou non et de plantes ornementales. Une collection de base de reconnaissance internationale est en développement au JBN (*Phaseolinae*).

Certaines facultés universitaires disposent de collections parfois très importantes et de renommée internationale (bananes), ainsi que la région wallonne, flamande voire bruxelloise (forestière), certains organismes du secteur privés tels l'IRBAB (betteraves sucrières) et quelques firmes et détenteurs à titre privé.

Il n'y a pas de programme national ni de politique spécifique en faveur de la conservation et de l'étude des ressources phytogénétiques en Belgique et aucune coordination d'ensemble effective.



## CHAPITRE 6

# Collaboration Internationale

---

Outre les contacts directs entre curateurs de collections de ressources phylogénétiques de niveau international aux fins d'échange de matériel ou d'informations, au niveau officiel, la participation du Ministère fédéral de l'agriculture est restée limitée tant au niveau des actions des Nations Unies où elle se limite à la Commission des ressources phylogénétiques de la FAO, au niveau des Centres internationaux de recherches en agriculture au programme d'action européen de l'Institut international des ressources phylogénétiques (IPGRI) et à l'intégration de certaines actions ponctuelles d'échanges de matériel et de chercheurs dans le cadre d'accords bilatéraux. Il y a lieu de citer également la participation de la Belgique en tant que pays membre de l'Union Européenne au programme d'action pour la conservation, la caractérisation, la collecte et l'utilisation des ressources génétiques en agriculture.

### Initiatives des Nations Unies

UNICED: La Belgique a signé la Convention de Rio mais ne l'a pas encore ratifiée. Les dispositions de l'Agenda 21 et en particulier ses articles 14 G et 15 ont suscité un nouvel intérêt dans le monde scientifique pour la sauvegarde et l'utilisation des ressources génétiques, qui malheureusement ne s'est pas encore concrétisée par une tentative de centralisation, de coordination et de motivation des initiatives actuellement prises par diverses autorités.

Le Ministère fédéral de l'agriculture considère que la mise en oeuvre des dispositions de la Convention sur la diversité biologique et l'action de la Commission *ad hoc* de la FAO sont complémentaires et confluentes.

### Système global de la FAO

Quoique membre de la Commission des ressources génétiques, à ce jour, aucune participation concertée effective n'a été constituée. Aucune prise de position officielle vis-à-vis des dispositions du plan global n'a en conséquence été définie.



## **Centres internationaux de recherches agricoles**

Dans le cadre d'action du Groupe consultatif international pour la recherche en agriculture (CGIAR), le Ministère fédéral de l'agriculture ne se trouve effectivement indiqué dans l'action de l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) qu'au niveau du programme coopératif européen ECP/GR par la voie d'une participation active aux travaux de certains groupes de travail spécifiques (Prunus, céréales et plantes fourragères).

A ce jour, le Ministère fédéral de l'agriculture n'a établi aucun mécanisme de contact officiel avec les centres dépendant du Groupe consultatif international de la recherche en agriculture (CGIAR). Un manque d'intérêt pour les banques de gènes établies par le CGIAR n'est nullement en cause. Il est estimé au contraire qu'elles devraient pouvoir se maintenir et se développer dans le contexte de disponibilité internationale qui leur est propre.

L'actuelle fonction attribuée à l'IPGRI paraît tout à fait conforme au besoin le plus évident: veiller au maintien et au développement du réseau reliant les différents centres internationaux de recherche en matière de ressources génétiques pour l'agriculture et contribuer à établir un partenariat avec les systèmes nationaux.

## **Centres de recherches régionaux**

A ce jour, le Ministère fédéral de l'agriculture n'a établi aucune relation particulière avec aucun des centres de recherches régionaux du CGIAR.

## **Initiatives régionales intergouvernementales**

La Belgique n'ayant, à ce jour, développé aucune initiative de "programme national" au niveau du Ministère fédéral de l'agriculture, aucune collaboration sur une base régionale, n'a été établie.

## **Initiatives bilatérales intergouvernementales**

A ce jour, le Ministère fédéral de l'agriculture n'a officiellement conclu aucun accord bilatéral spécifique se rapportant aux ressources phytogénétiques. Certains curateurs de collection ou de chercheurs en charge de sélection se trouvent toutefois à titre personnel engagés dans certaines actions bilatérales de portée limitée.





## CHAPITRE 7

# Besoins internationaux et opportunités

---

La Belgique n'ayant pas développé un programme national, aucune analyse globale des besoins et des opportunités n'a été effectuée.

Pour le Ministère fédéral de l'agriculture, l'orientation des priorités des établissements de recherche scientifiques n'a pas été favorable à la conservation, le maintien et l'utilisation des collections de ressources génétiques constituées dans le passé comme base des travaux de sélection. Cette situation devrait se trouver modifiée en raison de la réorientation de la politique agricole commune de l'Union Européenne et de la nécessité de prise en compte d'une vision à longue échéance et pleinement consciente des problèmes de l'environnement. Un renouveau d'intérêt devrait en résulter pour la gestion et l'étude des ressources génétiques à envisager tant dans un contexte *in situ* qu'*ex situ*, en établissant un lien structuré et continu entre ces deux extrêmes, entre la pratique de l'agriculture et les dispositions de la Convention sur la diversité biologique.

Le besoin le plus évident pour la Belgique serait de développer un programme national avec toutes les autorités concernées.



## CHAPITRE 8

# Propositions pour un Plan d'action global

---

Le Ministère fédéral de l'agriculture n'étant d'évidence pas le seul acteur concerné, estime, à ce stade, n'avoir aucune proposition à formuler quant à sa contribution à l'effort international envisagé dans le contexte du Plan d'action global.